



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

## **Session Plénière du 18 Octobre 2018**

### **RAPPORT N° 18.05.01 – Décision Modificative N°2**

#### **Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il y a plusieurs façons de lire cette DM2, que vous semblez considérer comme peu importante, à tel point que le temps du débat a été réduit à 45 minutes.

Elle est pourtant riche d'enseignements, au-delà du volume qu'elle représente.

Les écarts les plus importants portent sur les fonds dits « européens », en raison du rattrapage d'une partie des retards de paiements remontant à 2015 et 2016.

Comme nous l'avons déjà remarqué, cela correspond à des recettes et dépenses que nous ne maîtrisons pas, puisque si la Région est chargée d'instruire les dossiers, c'est Bruxelles qui fixe les critères d'attribution et qui valide, et c'est l'Agence de Service et de Paiement qui gère les règlements de la façon que l'on sait.

Ce mode de gestion doit nous interpeller dans le contexte actuel, avec le nouveau zonage des zones défavorisées simples, qui fait sortir de nombreuses communes du périmètre éligible à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) destinée aux éleveurs, qui vont de ce fait perdre en 2019 20% de leur aide, puis 80% en 2020 pour ne plus rien toucher les années suivantes.

Ces mêmes éleveurs sont en même temps touchés par la sécheresse et vont se trouver doublement handicapés, c'est pourquoi nous sommes étonnés de votre absence de réaction, alors que d'autres régions ont voté des aides d'urgence.

Nous savons que le budget est contraint, avec de surcroît la menace d'une pénalité si nous dépassons les 1,2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais alors il faut avoir le courage de faire des arbitrages.

Hors fonds « européens », les principaux ajustements portent sur l'investissement.

L'écart le plus important c'est sur les lycées et CESER le souligne et s'en étonne.

Nous avons déjà remarqué l'an dernier que certaines opérations avaient été reportées pour des raisons strictement budgétaires, même si cela n'apparaissait pas à la DM2, mais cela se retrouve au Compte administratif 2017, avec 7,5 millions et demi d'euros d'investissements reportés, soit un peu plus de 8% des prévisions budgétaires.



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Cette année, ce sont 19 437 000 € qui sont tout simplement annulés dans la DM2, soit près de 21% !

Je ne suis pas convaincu que les raisons évoquées constituent la seule explication.

D'autant que par ailleurs nous voyons des inscriptions nouvelles qui curieusement n'avaient pas été portée au budget primitif ni à la DM1, alors qu'elles étaient prévisibles :

- 5,210 M€ pour les CFA de Blois et Joué les Tours, opérations programmées depuis longtemps,
- 4 557 M€ pour les contrats régionaux d'agglomération de Châteauroux et Chartres, dont il est précisé qu'il s'agit de « solder des engagements » pour ces programmes « tous achevés le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».
- 2,28 M€ pour le domaine de Chaumont, dont il nous semble que la Région maîtrise le calendrier des travaux !
- Enfin on découvre en fin d'année un besoin sur le numérique éducatif à hauteur de 2,837 M€, alors que nous avons déjà alerté sur la difficulté que rencontrent les établissements en la matière, et répété que l'équipement en matériels et serveurs était prioritaire par rapport à l'achat de tablettes numériques.

Au total les 4 lignes que je viens de citer représentent 15,7 millions euros.

Cela signifie que sans les reports présentés comme aléatoires dans la programmation des lycées, il vous aurait fallu emprunter non pas 10,8 mais plus de 30 millions supplémentaires.

Vous comprendrez que, tout comme le CESER, nous soyons étonnés par cette méthode, et cela explique sans doute pourquoi vous ne souhaitiez pas un vrai débat.

Je ne reviendrai pas sur le portage financier du matériel roulant des lignes TET, nous avons déjà fait part à ce sujet de nos doutes quant au respect des engagements de l'Etat.

Le second volet de cette décision modificative concerne le « toilettage » des autorisations de programme et d'engagement.

Ce ne sont pas moins de 205 M€ d'AP et 63 M€ d'AE qui sont effacées, suite pour une part à une recommandation de la Chambre régionale des Comptes.

Mais l'annulation de certaines AP auraient mérité d'être davantage souligné, car on y enregistre l'abandon sans le moindre débat de projets considérés jusqu'ici comme structurants par la Région.

Je citerai l'AP 2015-1438, portant sur les travaux Voves-Orléans en vue d'une réouverture au trafic voyageurs, 100 millions d'euros hors CPER, qui disparaît purement et simplement sans explication, sans même le préciser dans le rapport, il faut aller chercher le détail, si toutefois on peut considérer 100 M€ comme un détail, dans un document annexe à la page 32.



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Où l'on découvre incidemment la suppression de 1 147 000 € pour la rocade nord de Bourges, AP remontant elle aussi à 2005.

Mais pour revenir à Voves-Orléans, il faudrait tout de même faire le bilan de ce gâchis, et nous préciser combien de millions d'euros ont été dépensés en études désormais inutiles ?

Certes le projet est abandonné du fait de l'Etat, mais je tiens à rappeler que nous avons été les seuls, depuis le début à douter vraiment son utilité, préférant faire porter l'effort de l'Etat et des collectivités sur la RN154, aujourd'hui passée en concession autoroutière. Beau résultat d'un aveuglement idéologique !

Voilà quelques observations que nous pouvons faire sur cette DM2, encore une fois nous regrettons que vous n'ayez pas jugé opportun d'accorder à ce débat le temps qu'il aurait mérité.

